



ARRETE N°35/2021

Le Maire de Lapoutroie,

- Vu les articles L 2213-1 et -2, L 2542-1 à -3 du CGCT,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière,
- Vu les travaux de mise en peinture de la canalisation gaz, rue de l'Europe à Hachimette 68650 Lapoutroie
- **Considérant** qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en maintenant la sécurité des usagers,

ARRETE

Art.1 : Des travaux de remise en peinture de la canalisation gaz, de renouvellement de supports et des transitions seront réalisés au niveau de l'ouvrage d'art, rue de l'Europe/ rue de la cascade, du 26 avril 2021 au 18 mai 2021.

Art.2 : Ces travaux seront réalisés par l'entreprise NOGUES, 1 bis, chemin de Garrabot, 31770 COLOMBIERS pour le compte de GRDF.

Art.3 : Pour permettre la réalisation de ces travaux, les piétons seront déviés vers le côté opposé aux travaux.

Art.4 : La signalisation résultant des restrictions de circulation exposées ci-dessus sera effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière par l'entreprise NOGUES.

Art.5 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Art.6 : Le responsable des services techniques, GRDF, l'entreprise NOGUES, la Brigade de gendarmerie de Lapoutroie sont chargés de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera affichée sur le tableau officiel.



Lapoutroie, le 23/04/ 2021
Le Maire,
Philippe GIRARDIN.

Certifié exécutoire
compte tenu de son affichage le 2021